



Affichage. En 1929, on se bat «contre le pain cher» et l'on dit «non» à son augmentation.



Affichage vieux d'un siècle. C'est en enlevant une paroi de bois qui en cachait une autre que les propriétaires ont découvert ces affiches de 1929. La maison, elle, date de 1880. (PHOTOS PATRICK MILLOT)



Bal masqué. En décembre 1929, le FC Onex invite ses supporters à danser toute la nuit.

Un bête chantier d'isolation dévoile un mur d'affiches des années 20

PUBLICITÉ La découverte a eu lieu au Petit-Lancy.

THIERRY MERTENAT

Menusier-charpentier de père en fils. Plusieurs générations et une adresse familiale donnant sur une rue au joli nom: le

chemin de la Solitude au Petit-Lancy. Ce lundi, c'est un peu l'effervescence. Du monde sur le trottoir pour admirer la trouvaille. Au départ, un banal chantier d'isolation. La façade en bois d'une maison d'habitation qui, dans une autre vie, servait de hangar. Des planches à enlever, un vide à combler avec de la laine de verre.

Derrière le vide dénudé surgit tout à coup la Genève publi-

citaine de la fin des années 20. Des affiches vintage, estampillées avec un timbre d'origine. Cinq centimes pour annoncer sur les murs la prochaine «conférence publique et gratuite» d'André Oltramare, frère de Georges, avec projections à la clé. Sous le nom de l'orateur, cette précision: «Invitation aux dames». En remontant dans la lecture murale, ce slogan sans détour contre les régisseurs:

«Voulez-vous continuer à être tondus?» Nous sommes en 1929, la colère citoyenne ne s'embarrasse pas de précautions rhétoriques. Le graphisme est sobre, immédiatement lisible.

Il est aussi question de l'augmentation du prix du pain, combattu par une initiative; de la peste brune qui décline au format mondial sa haine antisémitique. Enfin, en version plus

festive, le «bal masqué» de fin d'année du Football Club Onex. «Jusqu'à 5 h du matin», indique la même affiche. Commentaire d'un voisin d'aujourd'hui: «On pouvait danser toute la nuit il y a un siècle à Genève. Les autorisations, actuellement, obligent le plus souvent de tout débrancher à 2 h dans les salles communales.» Bien vu. Mais vision éphémère.

Cette tranche d'histoire à

même la rue, découverte par hasard en début de semaine, n'aura duré qu'une petite journée.

Pas question de transformer ce chantier privé en un musée pour tous. De surcroît, les affiches sont en mauvais état. A peine décollées, elles se déchirent et partent en confettis. Les voici donc à nouveau recouvertes. Dans cent ans, elles auront encore plus de valeur.

146 km/h sur un tronçon à 80

C'est à 146 km/h, soit presque le double de la vitesse autorisée (80 km/h) sur la route de l'Etraz, à Bursins (VD), qu'un automobiliste français s'est fait épingleur vendredi dernier à 8 h 20. La gendarmerie procédait à un contrôle radar mobile entre 8 h 15 et 10 h 20. En tout, 218 véhicules ont été pointés, parmi lesquels quatre avaient

une vitesse trop élevée. Une enquête a été ouverte contre l'automobiliste, qui détient un permis français. Une interdiction de conduire en Suisse a été prononcée. Pénalement il risque une amende salée (estimée à un demi-salaire) ainsi que des jours-amende. La justice en décidera.

Annette Mühlemann

PUBLICITÉ

COMMUNIQUÉ

TRAM CORNAVIN-ONEX-BERNEX (TCOB)

Secteur rue des Deux-Ponts, avenue de la Jonction et boulevard de Saint-Georges

La direction générale du chantier communique :

Dès le **lundi 17 août 2009 l'entrée sur boulevard de Saint-Georges sera supprimée** pour tout trafic motorisé venant de la rue des Deux-Ponts, sens pont de Saint-Georges/quai du Rhône, et de l'avenue de la Jonction, excepté bus et véhicules d'urgence.

L'accès au boulevard de Saint-Georges se fera soit par le quai Ernest-Ansermet et l'avenue de Sainte-Clotilde, soit par le quai du Rhône, la rue du Stand et la rue des Rois.

Cette mesure est destinée à améliorer la fluidité du trafic sur la rue des Deux-Ponts lié à l'étape de chantier mise en place le 23 juillet 2009 et durera jusqu'au milieu de l'année 2010.

Les automobilistes, les deux-roues et les piétons sont invités à circuler avec la plus grande prudence et à se conformer strictement à la signalisation mise en place pour la circonstance.

La direction du chantier compte sur la compréhension et la patience de tous et, d'avance, les en remercie.

Genève, le 13 août 2009



Les TPG font partie de la communauté des transports publics Unireso. L'intégration de Nyon et de sa proche région au sein de la communauté genevoise était encore sérieusement envisagée l'an dernier. (STEEVE IUNCKER-GOMEZ)

Nyon restera hors du système tarifaire genevois

La ville vaudoise ne participera pas à la communauté de transports publics Unireso, dont font partie les TPG.

La communauté tarifaire genevoise Unireso ne pénétrera que très modérément dans le canton de Vaud. Ce périmètre – au sein duquel un seul ticket permet l'utilisation de toutes les compagnies de transports publics, notamment les TPG – s'arrêtera aux portes de Nyon, au terme d'une ultime extension qui englobera La Rippe, Borex, Arnex et Crans. «C'est prévu pour le 13 décembre 2009», précise Christoph Stucki, président d'Unireso.

Pourtant, l'intégration de Nyon et de sa proche région au sein de la communauté genevoise était

encore sérieusement envisagée l'an dernier. Le canton de Vaud y semblait même favorable, vu qu'environ trois quarts des pendulaires du district filent au bout du lac. «C'est vrai qu'on a un peu évolué sur le sujet, confirme Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité. Notre priorité est maintenant d'étendre la communauté tarifaire vaudoise Mobilis à l'ouest du canton ainsi qu'à la Riviera, au Nord vaudois, à la vallée de Joux...»

Mais le canton a aussi décidé de limiter la superposition des zones valdo-genevoises. Cela aurait été extrêmement compliqué à mettre en place, argumente Vincent Krayenbühl. Sans compter les frais importants de programmation des automates à billets. Christoph Stucki avance

aussi la complexité qu'induirait le chevauchement d'Unireso et Mobilis en termes de «répartition des recettes des différentes entreprises».

«Promesses non tenues»

A l'arrivée, seul l'ouest du district fera donc partie des deux communautés tarifaires. Perspective qui fait bondir Pierre Staempfli, du Conseil régional du district de Nyon. «Cela va à l'encontre des promesses que le Service de la mobilité nous avait faites! Le district de Nyon fait partie du projet d'agglomération franco-valdo-genevois: si on n'a pas un système tarifaire qui couvre l'entier de son périmètre, franchement ce n'est pas bon du tout.» Hier à la gare de Nyon, Michel, un des nombreux pendulaires di-

rectement concernés, n'était pas moins critique. «Si la région de Nyon est intégrée à Mobilis simplement parce que c'est sur Vaud, c'est absurde. Les gens se fichent pas mal des frontières cantonales.»

«Pas de différence»

Et au-delà du symbole? Pour le pendulaire nyonnais et son porte-monnaie, le fait que sa région soit étiquetée Mobilis plutôt qu'Unireso «ne devrait pas faire de différence», promet le chef du Service de la mobilité. Ce dont aimerait s'assurer la municipalité des Transports de Nyon. Elisabeth Ruy-Ray compte prendre contact avec le canton «et regarder ce qu'on peut faire pour que les Nyonnais ne soient pas préférentiels».

Vincent Maendly